



PROVINCE de QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
AVIS PUBLIC

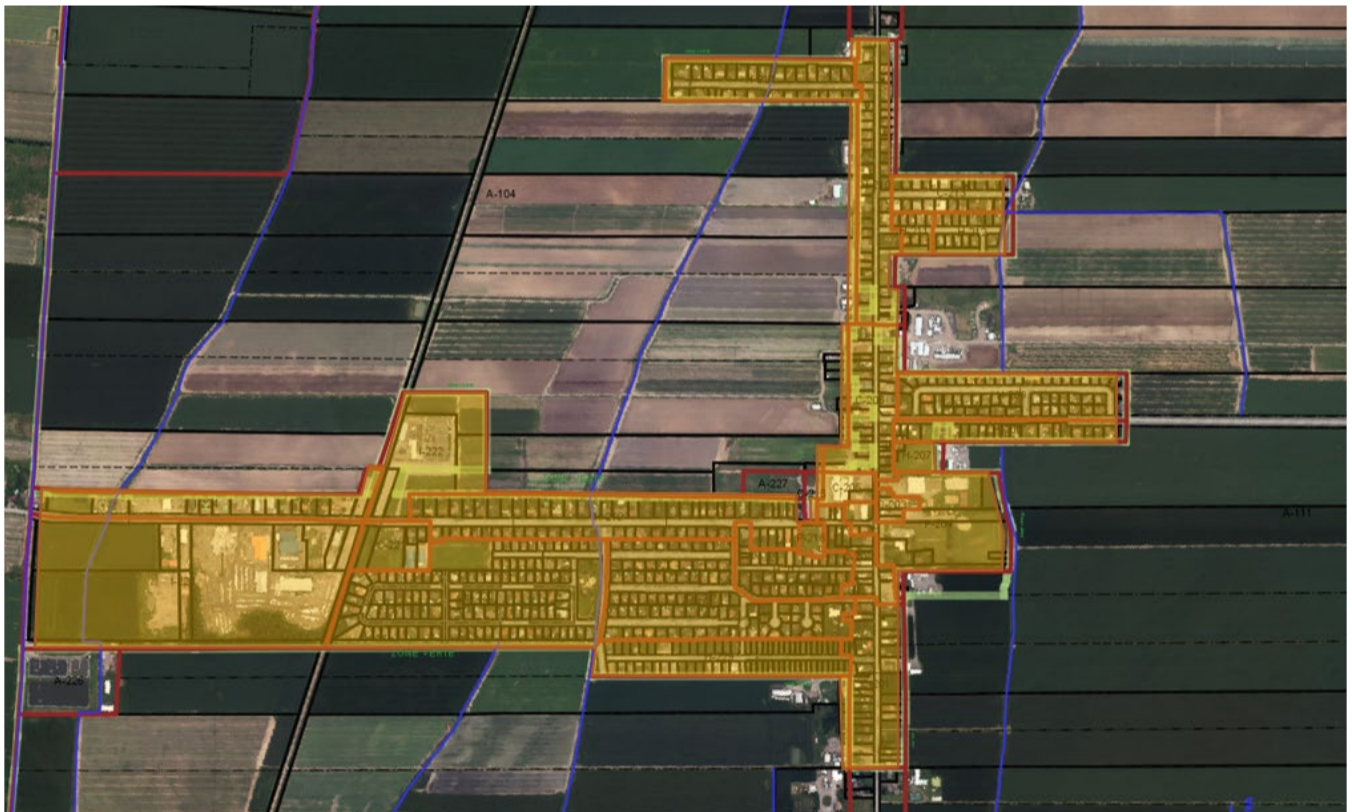
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT 457-2019

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet du règlement numéro 457-2019 modifiant le règlement de zonage et de PIIA numéro 340-2010 et ses amendements afin d'assujettir l'aménagement d'un stationnement devant la façade du bâtiment principal à l'approbation d'un PIIA

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 7 octobre 2019, le conseil de la Municipalité de Saint-Isidore a adopté le projet de règlement numéro 457-2019 modifiant le règlement de zonage et de PIIA numéro 340-2010 et ses amendements afin d'assujettir l'aménagement d'un stationnement devant la façade du bâtiment principal à l'approbation d'un PIIA.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 novembre, à 19h45 en l'Hôtel de ville située au 671, rang St-Régis à Saint-Isidore. Au cours de cette assemblée, le Maire et le directeur général expliqueront ce projet de règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté à la réception du bureau municipal situé au 671, rang St-Régis à Saint-Isidore, aux heures régulières de bureau
4. Objets et secteurs visés par ce projet de règlement :
5. Les zones résidentielles, soit les zones H-116, H-117, H-118, H-208, H-209, H-210, H-211, H-212, H-214, H-217, H-218, H-219, H-220 et H-229 de la municipalité de Saint-Isidore sont touchées par les dispositions de ce projet de règlement, qui vise notamment à assujettir l'aménagement d'un stationnement devant la façade du bâtiment principal à l'approbation d'un PIIA. Le projet règlement mentionne également certaines exceptions ainsi que les critères selon lesquels le PIIA sera évalué.

Illustration de la zone spécifiquement touchée par certaines dispositions :



Donné à Saint-Isidore, ce 28 octobre 2019.

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général